

Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 27 février 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-sept février à vingt heure trente,
Le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie de Clairac, sous la Présidence de Monsieur Michel PERAT, Maire de Clairac.

Etaient présents : M. CASSIN Dimitri, Mme Marie-Claude VIOLARD, M. LEOMANT Philippe, Mme VERHAEGHE Carole, MM. DELCOUSTAL Gérard, SFILIGOÏ Alain, GALLINE Jacques, Mme VERMANDE Chantal, MM. BERNEGE Thierry, DOMANGE Christophe, Mmes CADORIN Véronique et BLANCHET Cécile.

Pouvoir d'Odile SAVIN à M. LEOMANT

Pouvoir d'Odile TRAMOND à Mme VERHAEGHE

Pouvoir d'Anne ARNAUD à M. DELCOUSTAL

Etaient absents : M. CABANE Bernard, Mme Annette GAY et M. Philippe HEGO.

Madame Cécile BLANCHET est désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire et prend place au bureau.

Le Conseil Municipal prend acte du procès-verbal de la séance du 24/01/2018.

M. le Maire demande l'autorisation à l'Assemblée d'inscrire un point supplémentaire à l'ordre du jour portant sur le vote de l'Affectation des résultats 2017 du budget principal et budgets annexes:

M. le Maire rend compte à l'assemblée de la décision du Maire suivante :

- n° 01/2018 portant sur l'instauration du principe d'une redevance réglementée pour chantier(s) provisoire (s).

010218 – Approbation du Compte Administratif 2017 : budget principal.

Rapporteur M. CASSIN

Sous la présidence de M. Dimitri CASSIN, 1^{er} adjoint au Maire chargé de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal, **à l'unanimité des membres présents et représentés, APPROUVE**, hors de la présence de M. le Maire, le Compte Administratif du budget principal de 2017.

020218 – Approbation du Compte Administratif 2017 : budget assainissement collectif.

Rapporteur M. CASSIN

Sous la présidence de M. Dimitri CASSIN, 1^{er} adjoint au Maire chargé de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal, **à l'unanimité des membres présents et représentés, APPROUVE**, hors de la présence de M. le Maire, le Compte Administratif du budget assainissement collectif de 2017.

030218 – Approbation du Compte Administratif 2017 : budget B.L.F.

Rapporteur M. CASSIN

Sous la présidence de M. Dimitri CASSIN, 1^{er} adjoint au Maire chargé de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal, **à l'unanimité des membres présents et représentés, APPROUVE**, hors de la présence de M. le Maire, le Compte Administratif du budget de la Base de Loisirs Fluviale de 2017.

040218 – Approbation du Compte Administratif 2017 : budget du Lotissement des Pruniers.

Rapporteur M. CASSIN

Sous la présidence de M. Dimitri CASSIN, 1^{er} adjoint au Maire chargé de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal, **à l'unanimité des membres présents et représentés, APPROUVE**,

hors de la présence de M. le Maire, le Compte Administratif du budget du lotissement des Pruniers de 2017.

050218 – Approbation des Comptes de gestion 2017 dressés par M. le Trésorier Municipal.

Rapporteur M. CASSIN

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents et représentés, DECLARE que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2017 par le Receveur pour le Budget principal et budgets annexes, assainissement collectif, base de loisirs et Lotissement des Pruniers, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

060218 – Affectation des résultats de l'exercice 2017 : budget principal.

Rapporteur M. CASSIN

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents et représentés, DECIDE d'affecter les résultats 2017 du budget principal selon le tableau ci-après :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Résultat de fonctionnement	
A Résultat de l'exercice	
Précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	+ 268 471.78 €
B Résultats antérieurs reportés	
Ligne 002 du compte administratif, précédé du signe	
+ (excédent) ou – (déficit)	+ 756 704.42 €
C Résultat à affecter :	+ 1 025 176.20 €
= A + B	
(si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Résultat d'investissement	
D Solde d'exécution d'investissement (précédé de + ou -)	- 240 141.39 €
D 001 (besoin de financement)	240 141.39 €
Restes à Réaliser – Dépenses Investissement	55 238.00 €
Restes à Réaliser – Recettes Investissement	65 590.00 €
Solde des R.A.R.	10 352.00 €
Besoin de financement	229 789.39 €
Affectation des résultats (titre à émettre au cpte 1068)	229 789.39 €
Report en fonctionnement R002 :	+ 795 386.81 €
Report en investissement ligne R001	- 240 141.39 €

070218 – Affectation des résultats de l'exercice 2017 : budget Assainissement collectif.

Rapporteur M. CASSIN

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents et représentés, DECIDE d'affecter les résultats 2017 du budget assainissement collectif selon le tableau ci-après :

SECTION D'EXPLOITATION :

Résultat d'Exploitation	
<u>Résultat de l'exercice</u>	
Précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	+ 31 731.53 €
B Résultats antérieurs reportés	
Ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	+ 189 216.79€
C Résultat à affecter :	+ 220 948.32 €
= A + B	
(si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Résultat d'investissement	
D Solde d'exécution d'investissement (précédé de + ou -)	+ 211 671.80 €
D 001 (besoin de financement)	NEANT
Restes à Réaliser – Dépenses Investissement	0 €
Restes à Réaliser – Recettes Investissement	0 €
Solde des R.A.R.	0 €
Excédent de financement	+ 211 671.80 €
Affectation des résultats (titre à émettre au cpte 1068)	NEANT

Report en exploitation R002 : + 220 948.32 €
Report en investissement ligne R001 + 211 671.80 €

080218 – Affectation des résultats de l'exercice 2017 : budget B.L.F.

Rapporteur M. CASSIN

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents et représentés, DECIDE
d'affecter les résultats 2017 du budget de la Base de Loisirs Fluviale selon le tableau ci-après :

SECTION D'EXPLOITATION :

Résultat d'exploitation	
<u>A Résultat de l'exercice</u>	
Précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	+ 3 758.88 €
B Résultats antérieurs reportés	
Ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	+ 8 312.41 €
C Résultat à affecter :	+ 12 071.29 €
= A + B	
(si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Résultat d'investissement	
<u>D Solde d'exécution d'investissement (précédé de + ou -)</u>	+ 53 929.67 €
D 001 (besoin de financement)	0 €
Solde des Restes à Réaliser	€
Excédent de financement	+ 53 929.67 €
Affectation des résultats (titre à émettre au cpte 1068)	0.00 €

Report en exploitation R002 : + 12 071.29 €

Report en investissement ligne R001 : + 53 929.67 €

090218 – Affectation des résultats de l'exercice 2017 : budget Lotissement des Pruniers.

Rapporteur M. CASSIN

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents et représentés, DECIDE d'affecter les résultats 2017 du budget du Lotissement Les Pruniers :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Résultat de fonctionnement	
<u>A Résultat de l'exercice</u>	
Précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	0 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u>	
Ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	- 16 927.20 €
C Résultat à affecter :	- 16 927.20 €
= A + B	
(si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Résultat d'investissement	
<u>D Solde d'exécution d'investissement (précédé de + ou -)</u>	- 322 184.11€
D 001 (besoin de financement)	322 184.11 €
Solde des Restes à Réaliser	
Excédent de financement	
Affectation des résultats (titre à émettre au cpte 1068)	0 €

Report en fonctionnement D 002 : - 16 927.20 €

Report en investissement ligne D001 : - 322 184.11 €

100218 – Subvention pour voyages scolaires au Collège Germillac de Tonneins.

Rapporteur Mme VERHAEGHE

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents et représentés, DECIDE de VOTER une subvention au Collège Germillac de Tonneins, pour aider financièrement 23 élèves clairacais à participer aux trois séjours organisés par l'Etablissement en 2018.

FIXE l'aide financière à 30 € par élève (690 € au total), et pour leur scolarité au collège Germillac conformément à la délibération n° 030115 prise en conseil municipal le 21/01/2015.

**110218 – Dossier de demande de subvention Programme Européen Leader – Pays Val de Garonne
Guyenne Gascogne.**
Rapporteur M. PERAT

En faisant l'acquisition de l'ancien musée du train, la commune avait pour objectif de créer un nouvel outil touristique : elle souhaite repenser les missions et fonctions d'un Office de Tourisme tout en tenant compte de la notion de tiers lieux.

La commune s'engage désormais dans la phase d'hybridation qui doit permettre de définir le mode de gouvernance et les éventuelles contributions financières (Office de Tourisme, Val de Garonne Agglomération, Mairie de Clairac, investisseurs privés...). Ce n'est qu'à l'issue de cette phase, que la collectivité se prononcera favorablement ou défavorablement à la création de ce futur tiers lieu.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DECIDE** donc de déposer un dossier de demande de subvention dans le cadre du programme européen LEADER, dont le thème fédérateur est de renforcer l'attractivité territoriale des centres-bourgs, suivant le plan de financement prévisionnel suivant :

DEPENSES HT		
Cadrage, mobilisation, réunions publiques, structuration du collectif, scenarii modèle de gouvrenance, restitution... (Coopérative des Tiers Lieux)	12 000€	54.16%
Ateliers usages du Tiers Lieux, livrables, process, restitution (Agence Akiani)	8 490€	38.32%
Stratégie de communication (Renaud SUBRA)	1 666.67€	7.52%
TOTAL	22 156.67€ HT	100 %
RECETTES HT		
Conseil Régional d'Aquitaine	11 078.33€	50%
Leader (Feader Fiche Action 3.1)	6 647.01€	30%
Mairie de Clairac	4 431.33€	20%
TOTAL	22 156.67€	100 %

- **SOLLICITE** des subventions dans le cadre du programme européen Leader pour la réalisation des prestations inscrites dans le plan de financement prévisionnel,
- **S'ENGAGE** à prendre en charge le solde de l'opération si les aides n'atteignaient pas le montant nécessaire à son financement.

120218 – Reprise de terrains « Champs Communs » au cimetière communal de Clairac.
Rapporteur M. PERAT

CONSIDERANT le manque de place au cimetière communal et **CONSIDERANT** que les emplacements de champs communs sont susceptibles d'être repris passé un délai de 5 ans,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents et représentés :

DECIDE la reprise des terrains communaux « Champs communs » situés dans les carrés B, C, C', D', G, G', H du cimetière communal.

130218 – Aliénation de l'immeuble cadastré AB n° 381 « Place Serres ».

Rapporteur M. LEOMANT

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents et représentés, Vu l'avis favorable du service des domaines en date du 19/02/2018,

ACCEPTE la cession de l'immeuble bâti, sis 11 place Serres cadastré section AB n° 381, d'une contenance de 57 m2, à M. Thomas BOUDET demeurant lieu-dit « Les Baudons » 47320 CLAIRAC, au prix de 30 000 € avec frais de notaire à la charge de l'acquéreur.

